

Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix Tourcoing et de la Région

Le DIMANCHE de Roubaix-Tourcoing

HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

Dix pages d'actualités de nos régions et de l'étranger

25 centimes à tous nos vendeurs et dépositaires

BUREAUX
 ROUBAIX. — 6-71, Grande-Rue, Tél. 207.51, 207.52 et 207.54.
 TOURCOING. — 21, rue Cournot, Tél. 37.
 LILLE. — 1, rue Faidherbe, Tél. 539.51.
 ARRAS. — 24, boulevard Faidherbe, Tél. 17.64.
 BOUCHEMONT. — 145, rue de la Station, Tél. 1.64.

ANCIENS DIRECTEURS :
 Jean Roboux
 Alfred Roboux
 Madame Alfred Roboux

BILLET PARISIEN

Les avatars du projet sur l'arbitrage obligatoire

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, 26 décembre (Minuit).
 Le Sénat avait pensé en terminant samedi avec le projet de loi sur l'arbitrage obligatoire. Rappelons que le projet voit par la Chambre et qui institue des commissions arbitrales ou la C.G.T. aurait eu, en fait, le monopole de la défense des intérêts des travailleurs, avait été écarté par la Haute-Assemblée qui avait adopté un contre-projet où l'arbitrage était exercé par des comités soustraits aux luttes politiques.

Mais, ce contre-projet à peine voté, on le considérait déjà comme enterré. Quelques sénateurs proposaient alors un compromis entre les points de vue opposés des deux Assemblées : durant six mois, le gouvernement aurait eu pleins pouvoirs pour arbitrer lui-même les conflits du travail; la loi monétaire lui conférerait déjà des pouvoirs analogues pour la fixation des salaires en cas de hausse du coût de la vie; il suffirait d'étendre ses pouvoirs à tous les conflits. La Chambre se rallia à ce texte qui revint au Sénat.

Mais les sénateurs lui réservèrent un accueil qui n'avait rien d'enthousiaste. Entretemps, en effet, M. Jouxhaux avait, une fois de plus, dicté sa volonté au gouvernement. Le Sénat, qui redoute précisément que la réalité du pouvoir ne passe insensiblement du gouvernement aux dirigeants irresponsables de la C.G.T. — chez qui se sont glissés des éléments révolutionnaires — a manifesté l'intention de modifier la loi d'arbitrage telle qu'elle lui revenait de la Chambre. Ses commissions de législation et de commerce ont cherché à s'accorder sur un texte qui pût rallier la majorité de l'Assemblée.

Mais elles se sont heurtées à une quasi-impossibilité. Le principe de l'arbitrage du gouvernement a été admis. Il est toutefois limité à trois mois au lieu de six. Pour le reste, la mise au point du texte fut recherchée durant toute la séance de samedi. Et, en désespoir de cause, l'article 2 du contre-projet ayant fait tout échouer, le Sénat renvoya le texte à sa commission de législation avec mission de rapporter en hâte une nouvelle rédaction qui sera discutée dimanche après-midi, en séance publique.

Ces tergiversations traduisent la répugnance du Sénat à légitimer en quelque manière les occupations d'usines. Le contre-projet de la commission de législation portait, en effet, que les occupations devaient cesser dès la mise en mouvement des procédures d'arbitrage. Ce texte à double sens justifiait en quelque sorte cette atteinte au droit de propriété.

De vives réclamations accueillirent cette nouveauté et il fallut que M. Léon Blum lui-même prit la parole pour abandonner un texte qui n'émanait, d'ailleurs, point de lui et pour affirmer, une fois de plus, que les occupations d'usines étaient illégales.

René ROUSSEAU.

ROME, BERLIN & MOSCOU

répondront-ils favorablement à l'invitation franco-britannique relative à l'enrôlement de volontaires pour l'Espagne ?

LE REICH ENVOIE DES NAVIRES DE GUERRE SUR LES COTES ESPAGNOLES



LE QUARTIER DE TÉTOUAN, A MADRID, APRÈS UN BOMBARDÈMENT PARTICULIÈREMENT VIOLENT. (Ph. N.Y.T.)

Paris, 26 décembre. — Plusieurs journaux ont annoncé hier que le gouvernement français et le gouvernement anglais avaient entrepris d'un commun accord des démarches auprès des chancelleries étrangères pour que les gouvernements de ces États pressent dans le plus bref délai des mesures intérieures empêchant, afin de rendre plus efficace la non-ingérence dans la guerre civile d'Espagne, les enrôlements de volontaires étrangers dans l'un ou l'autre camp. La nouvelle était prématurée. En effet, en raison des fêtes de Noël, ces démarches n'ont pu encore avoir lieu. On admet généralement dans les milieux intéressés qu'elles pourront être faites dans la journée de lundi. On fait remarquer, par ailleurs, qu'il n'est pas question, dans le cas où l'Allemagne consentirait à interdire le départ de volontaires allemands pour l'Espagne,

de lui accorder en compensation certains avantages d'ordre économique. Ces derniers ne lui seraient consentis que si son gouvernement s'engageait à limiter ses armements de guerre.

La saisie du « Palos »

Berlin, 26 décembre. — Dans les milieux étrangers de Berlin, on croit que des navires de guerre allemands ont reçu l'ordre de se diriger, cette nuit, à toute vitesse vers Bilbao, à la suite de la saisie du vapeur allemand « Palos » par des navires espagnols. Dans les milieux officiels, on se refuse à donner aucune précision au sujet de mesures nécessaires qui, d'après la communiqué du D. N. B. ont été prises par le Reich.

Toutefois, les milieux nationaux-socialistes bien informés admettent qu'il est vraisemblable que le gouvernement allemand ait décidé l'envoi de navires de guerre en vue d'une démonstration éventuelle.

Au cas où le « Palos » serait rendu intact, on peut espérer que l'incident n'aura pas d'autres suites. Par contre, la situation pourrait s'aggraver au cas où les « rouges » endommageraient le navire ou molesteraient son équipage.

Dans les milieux bien informés, on ajoute que si l'Allemagne garde sa flotte dans le voisinage des côtes d'Espagne, c'est uniquement parce qu'elle entend protéger la vie et les biens de ses nationaux. L'envoi de navires de guerre allemands vers Bilbao, à la suite de la saisie du « Palos » ne saurait donc, déclare-t-on, être considéré comme un geste très naturel.

(Lire la suite page 2.)

Le Pape s'est entretenu des affaires courantes avec le cardinal Pacelli

Cité-du-Vatican, 26 décembre. — L'état de santé du souverain pontife est stationnaire. Le Saint-Père a reçu, samedi matin, comme d'habitude, le cardinal secrétaire d'Etat Eugenio Pacelli, avec qui il s'est entretenu des affaires courantes.

« La Tribune » assure d'autre part, que le Saint-Père qui, pendant quelques jours, s'était levé pour assister à la messe, a dû y renoncer bientôt, l'enture de la jambe s'étant accentuée.

La Commission des finances du Sénat ne s'en tient pas aux prévisions budgétaires du Gouvernement et de la Chambre

ELLE ESTIME QUE LE DÉFICIT DÉPASSERA CINQ MILLIARDS

Paris, 26 décembre. — Le rapport de M. Abel Gardey sur le budget de 1937 a été distribué cette après-midi au Sénat.

M. Abel Gardey rappelle en premier lieu que l'exécution du budget de 1935 s'est traduite par un déficit de 10.382 millions et que l'exercice 1936 aboutira vraisemblablement à un déficit de 7.500 millions.

La préparation du budget de 1937 devait nécessairement être influencée par ces données.

En fait les chiffres du projet de budget s'établissent à des niveaux voisins des résultats de l'exercice en cours si le gouvernement n'avait pas apporté aux recettes des majorations destinées à tenir compte de la dévaluation monétaire, de sa politique économique et du renforcement du contrôle en matière fiscale.

Ces majorations s'élevaient dans le

et social qui a modifié en France les positions respectives des partis.

« Il importe, dit-il, que le courant d'aspirations qui s'est manifesté, ne soit pas exploité pour des fins doctrinales.

« Un danger serait couru si les revendications qui surgissent, souvent justifiées, nous l'avons dit, ne se présentaient plus dans le cadre professionnel et se dirigeaient vers des fins de subversion. Une telle agitation nuirait aux causes mêmes qu'elle prétend défendre.

« La solidarité des Français, le sens des possibilités et des intérêts supérieurs de la nation doivent donc s'imposer à tous si l'on veut ménager dans l'évolution vers une plus grande somme de justice sociale, les transactions nécessaires. »

M. Abel Gardey conclut en ces termes : « L'essor économique et social escompté n'est possible qu'à deux conditions : Il faut que soient respectées toutes les libertés conquises par la démocratie. Il faut d'autre part que dans l'ordre économique et financier, une période de stabilité et de sécurité s'ouvre, mettant un terme à la théaurisation et aux sorties de capitaux. »



M. ABEL GARDEY (Ph. N.Y.T.)

projet du gouvernement à 1.345 millions au titre des impôts directs et à 4.250 millions au titre des impôts indirects. La Chambre des députés a réduit ces prévisions et la commission des finances du Sénat a, de son côté, fait des réserves à leur sujet. Il lui est apparu, en effet, que l'augmentation du gouvernement en ce qui concerne spécialement les impôts indirects reposait sur une analogie un peu forcée avec les conséquences de la dévaluation belge sans tenir suffisamment compte des multiples différences qui séparent cette opération de la réforme monétaire réalisée en France par la loi du 1^{er} octobre 1936.

La Commission estime que, compte tenu de la hausse des prix, les prévisions devraient être réduites d'environ deux milliards.

La Commission sénatoriale des finances, après examen des dépenses, a procédé à des réductions qui (compensations faites) atteignent au total 1.641 millions. Elle a signalé en outre, que, malgré un effort louable de sincérité, certains chapitres paraissent encore insuffisamment dotés.

Au total la Commission a fixé comme suit les chiffres du budget ordinaire pour 1937 : crédits, 48.092 millions ; recettes, 42.752 millions ; excédent de crédits, 5.340 millions.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des surélévations de recettes que la Commission a cru devoir déceler.

Le budget extraordinaire couvert par l'emprunt est également en dehors des prévisions. Le rapporteur général souligne que l'exercice 1937 devra comme les précédents, comporter d'importants appels au crédit. Il étudie en conséquence la situation de la dette publique, et de la trésorerie et montre que l'endettement de l'Etat et des collectivités publiques dépasse aujourd'hui 400 milliards.

Le problème du financement des dépenses de 1937, sera donc assez ardu. M. Abel Gardey estime que les besoins du Trésor, au cours du prochain exercice, ne sauraient être inférieurs à ceux de 1936.

Etudiant ensuite la situation économique et monétaire, le rapporteur général déclare :

« Il apparaît que notre industrie et d'une manière générale notre production, sont encore assez en retard par rapport au niveau actuel de la reprise mondiale. « Ce décalage était en grande partie inévitable ; il résulte des incertitudes et des lacunes de la politique économique suivie au cours des derniers mois et plus spécialement du défaut d'harmonie que nous n'avons cessé de dénoncer entre notre politique économique et notre politique financière. »

Une étude du marché financier et du marché monétaire clôture la partie technique de l'exposé général. En conclusion, le rapporteur général rappelle le vaste mouvement politique

Dans le port de Massouah, l'explosion de la chaudière d'un paquebot italien fait 26 morts et 100 blessés

Rome, 26 décembre. — Une explosion qui s'est produite le 23 décembre, à bord du paquebot « Cesare-Battisti » dans le port de Massouah (Afrique Orientale), a fait vingt-six morts et une centaine de blessés.

L'incident s'est produit à 22 heures environ, pendant les opérations du débarquement.

L'explosion a ouvert le centre du navire qui, ayant été inondé, dut être évité par le fond, près du quel, pour éviter qu'il ne sombre.

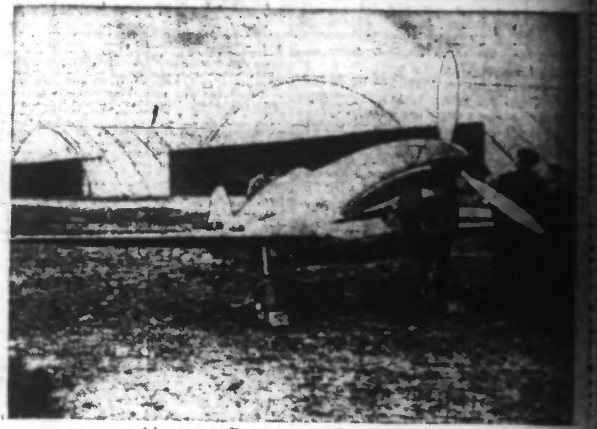
On a relevé parmi l'équipage et les passagers, presque tous des ouvriers, vingt-six morts et cent blessés, dont vingt graves.

On a immédiatement hospitalisé les blessés à l'hôpital Humbert-1^{er} de Massouah.

Les plus légèrement atteints ont été transportés à Asmara.

Les passagers qui se dirigeaient vers Djibouti ont continué leur voyage à bord du « Tripolitania ».

DELMOTTE VA TENTER DE BATTRE LE RECORD DE VITESSE EN AVION



L'AVION DE DELMOTTE AVANT SON ENVOL. (Ph. N.Y.T.)

Istres, 26 décembre. — L'aviateur Delmotte a fait samedi une tentative en vue de battre le record de vitesse pure. Le départ a eu lieu à 12 h. 16 m. 12 s. Le décollage s'est effectué en 11 secondes, sur un parcours de 400 mètres. Voici les temps réalisés sur les bases : 1^{er} passage, 25 a. 1/5, vitesse 428 k. 371 ; 2^e, 23 s., vitesse 469 k. 565 ; 3^e, 25 s., 432 km. ; 4^e, 21 s. 4/5, vitesse 495 k. 412 ; 5^e, 22 3/5, vitesse 477 km. 676 ; 6^e, 21 s. 4/5, vitesse 495 km. 412. La vitesse moyenne sur ces six passages a été de 456 km. 387. A l'atterrissage, l'appareil a été légèrement endommagé au plan fixe. Delmotte estime qu'une révision de l'appareil s'impose, et il ne compte pas renouveler son essai avant dimanche ou lundi.

LA FIN DE LA RÉBELLION EN CHINE

Le généralissime Tchang Kai Chek est arrivé à Nankin avec son géôlier Et c'est le maréchal Tchang Sueh Liang qui fait maintenant figure d'otage

Changhaï, 26 décembre. — Le maréchal et Mme Tchang Kai Chek sont arrivés à Nankin par la voie des airs, venant de Lo Yang.

Le maréchal a reçu à 18 h. les personnalités officielles et a déclaré que le 12 décembre, Tchang Sueh Liang lui avait présenté six demandes qui devaient être acceptées immédiatement. Il répondit qu'une dictature personnelle n'existerait pas en Chine, il ne saurait s'engager, et que, par ailleurs, il refusait d'entamer une discussion dans de pareilles circonstances.

Le maréchal Tchang Sueh Liang adopta ensuite une attitude moins rigide. Il reconnut ses fautes et même versa des larmes, à la lecture du journal paraissant de Tchong Kai Chek, constatant que le généralissime professaient de bons sentiments à son égard.

Les jours suivants, Tchang Sueh Liang n'osa pas dépasser l'antichambre du généralissime.

Enfin, celui-ci, certain du repentir de Tchong Sueh Liang, consentit à le recevoir.

Les conversations qui s'engagèrent alors aboutirent à la libération, sous condition du maréchal Tchong Kai Chek.

L'arrivée simultanée à Nankin, du généralissime Tchong Kai Chek et du maréchal Tchong Sueh Liang donna heureusement la crise ouverte le 13 décembre.

On ignore encore si le coup de Shanghai aura des répercussions politiques, mais, dans les milieux bien informés, on pense qu'elles ne sauraient être importantes au moins en ce qui concerne la politique extérieure.

Pour le moment, une atmosphère de mansuétude règne à Nankin. On estime que la présence de Tchong Sueh Liang à Nankin, où il sera virtuellement un otage, présage d'une solution rapide et facile de toutes les questions politiques et militaires soulevées par la crise.

A son arrivée à Nankin, le maréchal Tchong Sueh Liang écrivit à Tchong Kai Chek :

« J'ai un caractère violent et impétueux et j'ai commis un acte d'indiscipline hautement répréhensible. »

« Je vous ai suivi à Nankin pour subir la sanction méritée. Je m'inclinerai devant toutes les mesures que vous prendrez, dans l'intérêt du pays. »

« Je vous prie de faire abstraction de tous sentiments d'indulgence à mon égard. »

D'autre part Tchong Kai Chek a déclaré à un représentant de l'agence américaine Central News :

« Je suis responsable, étant généralissime, de n'avoir pas su conduire l'armée dans le droit chemin. »

« Le Comité central prendra les sanctions qu'il estimera nécessaires. »

« Je remercie toutes les autorités civiles et militaires qui firent tout leur devoir pour le maintien de l'ordre. »

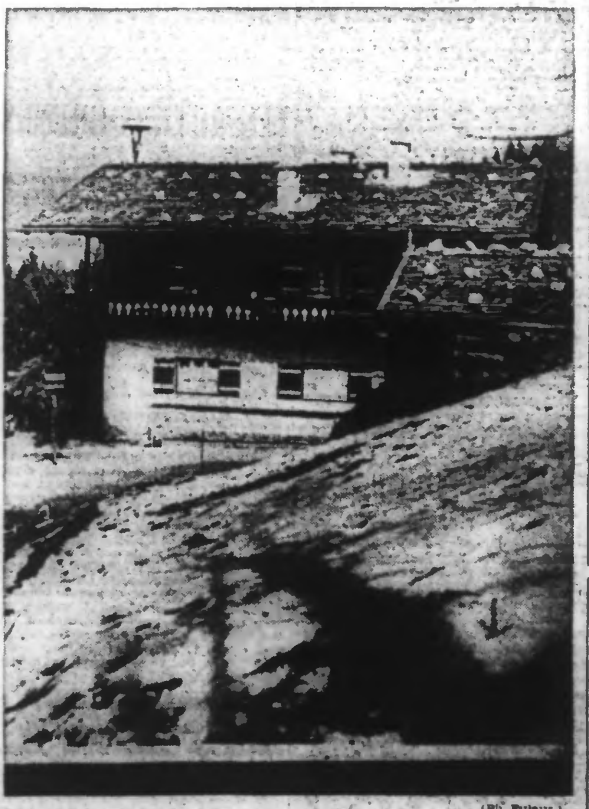
« Je remercie mes compatriotes, l'opinion publique et les dirigeants des partis amis pour l'intérêt qu'ils manifestent à mon sort. »

LA SUISSE VEUT ÊTRE PRÊTE



UN POSTE DE SURVEILLANCE DE L'ARMÉE SUISSE, A LA FRONTIÈRE GERMANO-SUISSE, PRÈS DE BALE. (Ph. Bel.)

Dans la villa d'Hitler...



M. VON RIBBENTROP et le GÉNÉRAL VON BLOMBERG ont été reçus samedi dans un coin perdu des Alpes bavaroises, hier encore inconnu, BERCHTESGADEN, qui est devenu célèbre depuis qu'Hitler l'a choisi comme lieu de retraite idéal. (Ph. Fugur.)

L'assassin de la jeune Marguerite Gault s'est suicidé

Paris, 26 décembre. — Le jeune homme qui avait assassiné la jeune Marguerite Gault, tuée dans la soirée de jeudi dans un appartement de la rue Victor-Hugo, s'est donné la mort en se jetant sous un train au gare de Joinville-le-Pont.